

Edition : Octobre 2025 P.32-34
Famille du média : Médias spécialisés
grand public
Périodicité : Mensuelle
Audience : 1209000
Sujet du média : Banques-Finance



Journaliste : F. S.
Nombre de mots : 1637

Dossier

Placements : comment payer moins d'impôt

PRÉFÉREZ LE PEA AU COMPTE-TITRES POUR INVESTIR EN BOURSE

S i vous souhaitez plus de votre argent en Bourse dans des actions européennes, le plus d'épargne en actions est...

vement d'opérer sur votre plan. Si vous effectuez un retrait...

dent vous en l'un de vos proches prend la direction...

UNE GESTION ACTIVE DE VOS TITRES

Cette faculté de lever de PEA permet de réaliser votre d'actifs...

UNE DIVERSITÉ DE PLACEMENTS PLUS RICHE QUIL NY PARAÎT

« Cela prive les investisseurs de la possibilité d'acquérir des actions sur les zones Asie ou Amérique, s'ils veulent les détenir en direct : Mais rien n'empêche ceux qui acceptent d'investir via des trackers [fonds indiciels ou ETF, Ndlr] de bénéficier des performances des marchés en dehors de la zone européenne » souligne Thibault Delahaye, fondateur du cabinet Delahaye capital.

Le 11/10/2024 Pour plus de détails, rendez-vous sur le site de LeParticulier.fr ou appelez le 01 20 20 20 20

Le PEA a une vraie valeur ajoutée pour les dividendes. C'est qu'il vous permet de compter sur le plus de votre argent...



pour accueillir des valeurs de fort rendement qui dégagent des dividendes élevés», analyse Fabrice de la Bastie. Tous en ont un bon exemple. Avant son rachat, le pétrolier avait distribué, en juillet dernier, 22 € de dividendes et il devrait verser encore 75 € au cours. « C'est une mauvaise nouvelle pour les investisseurs qui détiennent l'action sur un compte titres ordinaire, qui risquent de subir une fiscalité peu avantageuse sur ce revenu. Certains ont donc vendu le titre avant la distribution, même chez ce valeur. À l'inverse, acheter le titre dans un PEA c'est être une excellente opération. Les investisseurs ont profité de la baisse du cours et des gros dividendes », rapporte le grand prêt.

Attention, si vous possédez des titres non cotés dans votre PEA, « leurs dividendes s'échappent à l'impôt sur le revenu que dans le cadre de 20 % de leur valeur. Par exemple, si votre PEA contient

Le PEA permet de s'affranchir de la fiscalité pour prendre les meilleures décisions de gestion

100 000 € de titres sur un genre 20 000 € de dividendes les premiers 10 000 euros », dit-il. Il est vrai, explique Thibault Delahaye, ingénieur patrimonial chez Group Apicil.

DES GAINS ÉVALUÉS GLOBALEMENT

Si vous n'avez pas à vous préoccuper des plus-values et des moins-values sur votre PEA, dans la phase d'épargne

une contrepartie lors des retraits. « Le gain imposable est calculé sur la valorisation totale du plan, incluant à la fois la plus-value réalisée sur les titres et les dividendes perçus dès l'origine. Peu importe que les titres aient affichés une moins-value ou une légère plus-value, l'impôt sera calculé de la performance globale de PEA », assure Éric Moreau. Si vous retirez

Cette particularité du traitement fiscal des moins-values n'est cependant pas un inconvénient majeur, comme l'explique Thibault Delahaye, du cabinet Delahaye Capital : « certes, il est impossible, lorsqu'on opère un retrait sur son PEA, de vendre les titres en moins-value et de disposer d'un stock de moins-values reportables pour neutraliser les plus-values futures, ce que permet le compte-titres ordinaire. Mais, sur le long terme, si le portefeuille est performant, la moins-value reportable sera épuisée et il faudra nécessairement payer l'impôt et les prélèvements sociaux sur la plus-value. »

DIFFÉRENTS TAUX DE PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR LES VIEUX PEA

Les gains d'un PEA de plus de 5 ans échappent à l'impôt sur le revenu et ne supportent que les prélèvements sociaux. Pour les plans ouverts depuis le 1^{er} janvier 2018, le taux des prélèvements sociaux appliqué est celui en vigueur au moment du retrait (ou de la fermeture ou du décès). À partir du 1^{er} janvier 2025, il est de 11,2 % mais

il augmente dans le futur. L'obligation de gains relève cette hausse. Les PEA qui avaient plus de 5 ans au 1^{er} janvier 2018 gardent, eux, le taux historique « 1. Ainsi, les gains réalisés après entre le 1^{er} octobre 2011 et le 30 juin 2012 sont soumis au taux de 15,5 % et ceux réalisés entre 1^{er} juillet 2012 et le 31 décembre 2017 au taux

de 15,1 %. Seuls les gains réalisés depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis au taux en vigueur à la date du retrait (11,2 % actuellement ou plus dans le futur). Les PEA qui avaient moins de 5 ans au 1^{er} janvier 2018 conservent les taux historiques les 5 premières années (15,5 % jusqu'à fin 2017 puis 11,2 %). Les gains réalisés après sont soumis au taux en vigueur au jour du retrait.

les titres en valeur réelle et de disposer d'un stock de valeurs-rendables pour neutraliser les plus-values futures, ce qui permet le compte-titres ordinaire. Mais, sur le long terme, et le portefeuille en performance, le valeur-rendable est optimal et il faudra nécessairement payer l'impôt et les prélèvements sociaux sur la plus-value.

Si votre PEA de plus de 5 ans est en valeur réelle au moment de sa clôture, vous pouvez imputer cette valeur réelle sur des plus-values réalisées sur un compte-titres ordinaire dans les 10 semaines (art. 130-2 A 11-2 bis, du code général des impôts). Pour ce profiter, il faut transférer vendre tous les titres et ouvrir les liquidités du plan.

UNE TRANSMISSION PEU AVANTAGEUSE

Les versements sur un PEA sont plafonnés à 150 000 €. Une fois ce montant atteint, vous ne pouvez plus investir de nouvelles sommes, sauf à ouvrir un PEA PME-ETI

(voir encadré p. 32). « Vous avez la possibilité d'y investir 75 000 € de plus. Autre solution, et les rachats effectués ont conduit à une faible valorisation de votre PEA, vous pouvez le clôturer puis en ouvrir un autre pour bénéficier à nouveau d'un plafond de 150 000 € de versements », suggère Elise Maras, l'encadré de versements plus report bien sûr de titre. « Enfin, pour optimiser votre plafond disponible, évitez de détenir dans votre PEA des titres que vous souhaitez donner ou transmettre à vos proches. « Le PEA n'est pas le compte le plus adapté pour la transmission aux enfants. Le droit entraîne la clôture obligatoire de plus, malgré le vœu des titres, et il reste exigible les prélèvements sociaux sur la plus-value globale. Ces prélèvements constituent un poids de la succession, mais il faut penser à informer le notaire de l'existence pour que ces prélèvements soient déduits de l'actif soumis aux droits de succession », avertit Sylvie Roches, fiscaliste chez Millis banque privée. Pour la transmission, le compte-titres

est une plus avantageuse. « Le droit ou la donation purge la plus-value sur les valeurs détenues. Les héritiers ou les donataires recueillent les titres, qui restent dans leur patrimoine pour leur valeur actuelle, la plus-value constante jusqu'à la transmission échappant à la fiscalité à l'impôt sur la plus-value et aux prélèvements sociaux », explique la fiscaliste. Autre inconvénient du PEA, pointé par Sylvie Roches, « il implique les donations de titres et ne permet pas de mettre en place des donations avec réserve d'usufruit. « Pour donner des titres d'un PEA, le donateur doit d'abord les transférer vers son compte-titres ordinaire, en payant au passage les prélèvements sociaux, puis les déposer sur le compte-titres du bénéficiaire de la donation. Les épargnants qui envisagent une transmission doivent donc reconsidérer l'existence de leur PEA. « Entre 60 et 70 ans, il est fréquent qu'ils sortent du PEA pour réinvestir l'argent dans des instruments risés, avant l'âge complet de 70 ans », rapporte Sylvie Roches. **R.A.B.**